



### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

*Le projet suivant est mis à l'enquête publique. Cet avis ne préjuge en rien de la décision de la Ville sur ledit dossier.*

Adresse du bien :

**Quai au Foin 59 - 65 - 1000 Bruxelles**

Parcelle cadastrale : **21812N1376/00F000**

Identité du demandeur :

**BBR Belgique S.P.R.L.**

Demande de : **PERMIS D'ENVIRONNEMENT de classe 2 (F919/2021)**

Nature de l'activité principale : l'exploitation des installations suivantes :

<b>68 A</b>	<b>un parking couvert (22 véhicules)</b>
<b>179</b>	<b>un bassin d'orage (20 m<sup>3</sup>)</b>

Zone :

plan régional d'affectation du sol (P.R.A.S.) adopté par A.G.R.B.C. du 03/05/2001 : zones mixtes, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant

plan particulier d'affectation du sol (P.P.A.S.) : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) « PPA N° 60-07BIS QUARTIER ANVERS - YSER (ZONE 7) BD. LEOPOLD II ENTRE PLACE SAINCTELETTE ET PORTE D'ANVERS », ayant fait l'objet d'un arrêté de type « Loi 62 - Arrêté PPAS » en date du 08/04/1993.

plan d'aménagement directeur (PAD) : /

permis de lotir (P.L) : /

Motifs principaux de l'enquête :

2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

L'enquête publique se déroule : à partir du **15/10/2021** et jusqu'au **29/10/2021** inclus

~~Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :~~ <https://openpermits.brussels>

Le dossier est également consultable, **exclusivement sur rendez-vous (tél. n° 02/279.29.29)**, au Département Urbanisme – Direction Autorisations (Centre Administratif, 10e étage / bureau 00).

**Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues exclusivement sur rendez-vous (tél. n° 02/279.29.29).**

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à l'adresse suivante : Département Urbanisme – Direction Autorisations, boulevard Anspach, 6 à 1000 Bruxelles
- par e-mail à l'adresse suivante : [urb.permisenvironnement@brucity.be](mailto:urb.permisenvironnement@brucity.be)
- via le formulaire en ligne sur le site internet de la Ville : <https://www.bruxelles.be/dossiers-soumis-enquete-ou-consultation-publique>
- oralement, auprès de l'agent désigné à cet effet au Département Urbanisme, **exclusivement sur rendez-vous (02/279.29.29)**.

~~Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de Concertation qui se tiendra le au Centre Administratif de la Ville de Bruxelles, bd. Anspach, 6 - 1000 Bruxelles à une heure qui reste à fixer.~~

~~L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.~~

Fait à Bruxelles, le 08/10/2021

Par le Collège,  
Le Secrétaire de la Ville,  
Luc SYMOENS

Le Bourgmestre,  
Philippe CLOSE

